

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLOT.

Claudine AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Stéphane de SALLIER-DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Sylvie HERVO, David L'HOMME, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Christophe ROBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Délibération n°2021-196

Membres en exercice : 69 Présents : 47

Absents : 22

Pouvoirs : 5

**AFFAIRE GENERALES
COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– **Marchés publics**

- Décision commande publique n°2021_327 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles, relatif à l'élaboration du schéma directeur numérique de Lamballe Terre & Mer et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et de Lamballe-Armor.
- Décision commande publique n°2021_332 – Signature du marché n°21EA109 relatif à la mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur la commune d'Andel – Attribution à la SAS SRTP (Lamballe-Armor) pour un montant estimé de 459 472,25 € HT.
- Décision commande publique n°2021_346 – Signature du marché n°21DT110 relatif à la location et à l'entretien de vêtements de travail – Attribution de l'accord-cadre à la société Anett Deux Bretagne (Beignon) pour une durée de 3 ans.
- Décision commande publique n°2021_347 – Signature du marché n°21BA111 relatif à la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de traitement d'eau et d'électricité de la piscine située à Lamballe-Armor – Attribution à la société Engie Energie Services (Noyal Chatillon sur Seiche) pour un montant de maintenance préventive de 194 709 € HT pour 3 ans.
- Décision commande publique n°2021_350 – Signature du marché n°21AM114 relatif à l'aménagement du Parc d'Activités des 4 Routes à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – Attribution à la société Eurovia Bretagne, mandataire du groupement Eurovia Bretagne/SAS SRTP pour un montant estimé de 186 377,15 € HT.

– **Domanialité**

- Décision n°2021_304 – Avenant au bail professionnel concédé à Mme Gernet, relatif à l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, impliquant un changement de cabinet et modifiant la surface du local, le prorata des loyers et les provisions sur charges.
- Décision n°2021_308 – Bail professionnel d'une durée de 6 ans non renouvelable au profit de Mme Lemasson, ergothérapeute, à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué, indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,50 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.
- Décision n°2021_309 – Bail professionnel d'une durée de 6 ans non renouvelable au profit de M. Robert, kinésithérapeute, à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué, indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,5, €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.

– **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées**

- Décision n°2021_316 – Attribution d'une bourse d'apprentissage sportive de 360 € à l'association « HDB Emeraude ES Hénansal-Saint-Denoual-La Bouillie.

- Décision n°2021_322 – Attribution de subventions au titre du Pass'Asso :
 - ART'L – Lamballe-Armor – 1 030 €,
 - Rêves d'Apnée – Lamballe-Armor – 60 €,
 - Evron Football Club – Lamballe-Armor – 1 150 €,
 - Basket Club PJ – Plénée-Jugon – 640 €,
 - DPL Judo Club – Lamballe-Armor – 900 €,
 - Les Vallées FC – Plénée-Jugon – 1 300 €,
 - US Frémur-Fresnaye – Hénanbihen – 720 €,
 - Les Fines Lames Hénonaises – Hénon – 340 €,
 - Les Divagantes – Lamballe-Armor – 1 500 €.
- Décision n°2021_324 – Aide accessions sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €.
- Décision n°2021_328 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Lamballe-Armor – 350 €.
- Décision n°2021_329 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 2 000 €.
- Décision n°2021_330 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2021_331 – Aide accession sociale à la propriété – Hénansal – 3 000 €.
- Décision n°2021_333 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2021_334 – PIG Précarité Energétique Adaptation – Hénon – 500 €.
- Décision n°2021_335 – PIG Précarité Energétique Adaptation – Moncontour – 500 €.
- Décision n°2021_336 – PIG Précarité Energétique Adaptation – Lamballe-Armor – 500 €.
- Décision n°2021_337 – PIG Précarité Energétique Adaptation – Hénon – 500 €.
- Décision n°2021_339 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €.
- Décision n°2021_340 – Aide accession sociale à la propriété – Plénée-Jugon – 3 000 €.
- Décision n°2021_341 – Aide accession sociale à la propriété – Lanrelas – 3 000 €.
- Décision n°2021_342 – Attribution d'une aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole de 3 000 € pour les exploitants suivants :
 - Karin ARAB – Lanrelas,
 - SARL Fertille Fungi – Erquy,
 - GAEC de la Ville Pic – Hénansal,
 - EARL La Vigne – Bréhand,
 - EARL Ecurie MP Concept.
- Décision n°2021_342 - Attribution d'une aide économique dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €) aux entreprises suivantes :
 - EURL Moy Maçonnerie – Quessoy – 7 500 €,
 - SARL Lestrelin Aurélie – Lamballe-Armor – 3 168 €,
 - SARL Jullerot Menuiserie – La Bouillie – 3 141 €,
 - SARL Esnault – Plénée-Jugon – 1 200 €,
 - EURL Jean-Marc Hyvernage – Plénée-Jugon – 7 500 €,
 - EURL Harzo – Trébry – 3 845 €,
 - SARL Loccapi – Lamballe-Armor – 2 703 €,
 - SARL Fleur – Vival – Hénanbihen – 1 007 €,
 - SARL Metaleg – Erquy – 7 500 €,
 - SARL Orion – Chez Camille et Margaux – Lamballe-Armor – 7 500 €,
 - La Moulerie de Dahouët – Pléneuf-Val-André – 7 500 €,
 - SARL Domaine Johanna Cecillon – Sévignac – 2 796 €,
 - SARL Dietplus – Lamballe-Armor – 7 500 €,
 - EURL Monsieur Toud – Lamballe-Armor – 7 500 €,
 - EURL Rault Paysage – Trédaniel – 7 500 €,
 - SARL Fromagerie Gesret – Lamballe-Armor – 7 500 €,

- El Sellerie Lefeuvre – Lamballe-Armor – 5 845 €,
 - SARL Regina Peinture/Garance et Isatis – Erquy – 3 407 €,
 - SARL Le Salon du Val – Lamballe-Armor – 1 243 €,
 - SARL Monvieux – Trédaniel – 7 500 €,
 - El Travaux publics Briand Ludovic – Andel – 7 455 €,
 - El Briand Régis TP – Noyal – 1 900 €,
 - EURL Florenza Lingerie – Lamballe-Armor – 4 535 €,
 - SARL Tym – Hôtel Les Dineux Village - Trémeur – 3 461 €,
 - SARL Graines de Tissus – Lamballe-Armor – 3 119 €,
 - EURL VM Gravure – Lamballe-Armor – 7 500 €,
 - Le Fournil des Délices – Hénanbihen – 6 577 €,
 - EURL Lela – Urban Side – Lamballe-Armor – 6 044 €.
- Décision n°2021_342 – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise aux sociétés suivantes pour leur programme immobilier :
 - SARL Art Camp – Lamballe-Armor – 20 000 €,
 - SARL LG Enseigne – Noyal – 20 000 €,
 - SAS Rene Toy – Plestan – 20 000 €,
 - SAS Sagory Fermetures Industrielles – Pommeret – 20 000 €,
 - SCI Avel Nevez – Lamballe-Armor – 25 000 €.
 - Décision n°2021_343 – PIG Précarité Energétique Adaptation – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2021_344 – Aide accession sociale à la propriété – Plédéliac – 3 000 €.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 DEC. 2021**
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2021**

De l'affichage le **22 DEC. 2021**

*Pour le Président,
Par délégation,*
Arnaud LECOURT
Directeur Général des services,


